



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 30 MAI 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 30^e jour du mois de **MAI**, de l'an **DEUX MILLE QUATORZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est également présente, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le maire Philippe Dutil souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 15 h 30. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2014-05-6937

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

CONSIDÉRANT QUE l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que, lors d'une séance extraordinaire, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et qu'ils consentent tous, sans exception, à ce qu'un sujet soit ajouté à l'ordre du jour malgré que l'avis de convocation n'en fasse pas mention;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et qu'un sujet soit ajouté à celui-ci, soit le point 4.0, lequel porte sur l'autorisation de la greffière par intérim à exercer, en l'absence du directeur général, ses pouvoirs et à signer tout document requérant la signature de ce dernier.

ADOPTÉE

3.0

2014-05-6938

Location avec option d'achat d'un véhicule utilitaire GMC de type cube pour le département des travaux publics (9.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire louer, avec option d'achat, un véhicule utilitaire GMC de type cube de l'année 2012, auquel est intégré un « deck » à l'avant du véhicule, pour le département des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a demandé à ce que des offres lui soient soumises pour ladite location;

CONSIDÉRANT QUE des offres reçues, la plus basse est celle de la compagnie Discount;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 30 MAI 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut en tout temps, avant l'arrivée à échéance de la location, payer la balance due et ainsi, acquérir ledit véhicule;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Wayne Stratton
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accorde le contrat à la compagnie Discount pour la location, avec option d'achat, d'un véhicule utilitaire GMC de type cube de l'année 2012, auquel est intégré un « deck » à l'avant du véhicule. Le paiement mensuel se chiffre à 748.15 \$, taxes incluses pour une période de 36 mois, à un taux d'intérêt de 7.25 %. La valeur résiduelle du véhicule est de 7 500 \$.

QU'advenant que la Ville désire faire l'acquisition du véhicule dans les trente-six (36) mois de la location, il lui est possible de payer le solde dû avant échéance et de devenir propriétaire.

QUE le conseil mandate et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de location à long terme avec option d'achat. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Financement.

ADOPTÉE

4.0
2014-05-6939

Autorisation de la greffière par intérim à exercer, en l'absence du directeur général, ses pouvoirs et à signer tout document requérant la signature de ce dernier (4.0)

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence du directeur général, il est opportun de désigner la greffière par intérim afin qu'elle puisse exercer ses pouvoirs dans le but de ne pas nuire à la bonne conduite des affaires de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'autoriser la greffière par intérim, en l'absence du directeur général, à signer tout document requérant sa signature et ce, malgré que certaines résolutions antérieures ne prévoient pas qu'elle puisse agir ainsi;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Frances Bonenfant
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise Me Karine Duhamel, greffière par intérim, à signer, en l'absence du directeur général, tout document requérant la signature de ce dernier et à exercer tous ses pouvoirs en vue d'assurer une saine gestion de la Ville.

ADOPTÉE

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement des sujets prévus à l'ordre du jour.

6.0
2014-05-6940

LEVÉE DE LA SÉANCE (6.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 30 MAI 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

QUE les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 15 h 41.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

M. Philippe Dutil,
Maire

Me Karine Duhamel,
Greffière par intérim